

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 novembre 2012

FINANCEMENT SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2013 - (N° 415)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 36

présenté par

M. Robinet, M. Gandolfi-Scheit, M. Jean-Pierre Vigier, M. Mathis, M. Reiss, Mme Grommerch,
M. Fasquelle, Mme Dalloz, Mme Fort, M. Decool, M. Straumann, M. Jacquat et M. Abad

ARTICLE 24 TER

À la première phrase de l'alinéa 3, après le mot :

« rapportent, »

insérer le mot :

« et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.